

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°1/2024

DECISION

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122.22,

Vu l'article L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2001 – 1168,

Vu la délibération n°01-08-07-20 du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de BESSANCOURT pour régler directement certaines affaires communales dont les réalisations de contrats de lignes de trésorerie

Vu la nécessité pour la commune de mettre en place une ligne de trésorerie

Vu la consultation auprès des organismes prêteurs ;

CONSIDERANT la proposition de convention de ligne de trésorerie interactive par la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France – Siège social – 26/28, rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 ;

Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de convention établi par la Caisse d'Epargne Ile de France.

DECIDE

Article 1 :

de contracter auprès de la Caisse d' Epargne Ile de France, une ligne de trésorerie interactive dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	600 000 €
Durée :	365 jours à compter du 21/02/2024
Index :	EURIBOR 1semaine + 0.60 points
Facturation des intérêts :	mensuelle civile, à terme échu.
Modalités de fonctionnement :	Gestion à partir de la plate-forme Internet de la Caisse d'Epargne. Les tirages et remboursements sont effectués par crédit d'office et débit d'office.
Frais de dossier :	1 000 Euros.
Commission de non-utilisation :	0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours moyen des tirages au cours du mois considéré.

Article 2 : Ampliation de la présente sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à BESSANCOURT,

Le 01/02/2024



Jean-Christophe POULET

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20240208-1-2024-AR
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024